

note d'

information

06.27
OCTOBRE

www.education.gouv.fr

En 2005, 21 379 dossiers déposés par des candidats à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique de l'Éducation nationale par la validation des acquis de leur expérience (VAE) ont été examinés par un jury, soit près de 12 % de plus qu'en 2004.

Deux candidats sur cinq recherchent un BTS.

Ils l'obtiendront dans plus d'un cas sur deux. Les diplômes de niveau V (CAP-BEP) occupent une place moins importante (22 % des dossiers examinés) mais sept candidats sur dix à un CAP par la VAE ont obtenu un diplôme complet.

Cinq diplômes regroupent plus d'une demande de VAE sur trois, parmi lesquels le diplôme d'éducateur spécialisé fait une entrée remarquable.

La validation des acquis de l'expérience poursuit son développement en 2005

Depuis 2002, la VAE (validation des acquis de l'expérience) s'est substituée à la VAP (validation des acquis professionnels) et permet d'obtenir un diplôme complet.

Le rôle essentiel joué par les DAVA

Chaque rectorat dispose d'au moins un centre de validation des acquis ainsi que d'une structure responsable du dispositif académique de validation des acquis (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions de ces DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

En 2005, la distribution de plaquettes ou de dépliants à destination du public, l'informant sur la validation des acquis de l'expérience a dépassé 130 400 exemplaires. Cette information a été orientée principalement en direction des entreprises de toute taille (63 % du total des informations spécifiques).

Vingt-huit académies sur trente disposent d'un centre d'information téléphonique sur la validation des acquis (le nombre de demandes traitées dépassant les 120 000) et vingt-six d'entre elles d'un centre d'information accessible sur Internet (d'autres sites étant d'ores et déjà en construction). Enfin, dans vingt-trois académies, l'utilisation des points de

relais conseils a permis de traiter 8 900 demandes.

En 2005, 78 500 personnes ont reçu des informations organisées par les DAVA sur la validation des acquis, soit 6,6 % de moins qu'en 2004. Les trois quarts d'entre elles ont suivi des séances d'information collectives, les autres ayant été informées individuellement. Dans plus de neuf cas sur dix, les réunions d'information collectives ont eu une durée de deux heures et plus, alors que la durée des entretiens individuels d'information est inférieure à deux heures dans la majorité des cas (*tableau 1*).

Un candidat à la validation sur trois a bénéficié d'un accompagnement dans sa démarche

Près de 58 000 dossiers de candidature ont été retirés auprès des services académiques de validation, soit une augmentation de 8,4 % en un an.

Un accompagnement a été proposé à chaque candidat à la validation afin de l'aider à constituer son dossier, à choisir le bon diplôme et à préparer l'entretien avec le jury. 20 371 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide, soit près du tiers des personnes ayant retiré un dossier.

La durée de cet accompagnement a été de deux heures au moins, quel que soit le

Tableau 1 – Bilan de l'activité des DAVA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Personnes informées	7 975	12 992	15 252	18 858	29 662	28 781	38 536	58 463	83 561	84 068	78 494
Dossiers de candidatures retirés						13 247	18 492	30 803	51 541	53 432	57 988
Personnes accompagnées	2 251	3 491	4 240	5 107	5 842	6 487	9 127	12 824	15 162	19 122	20 371

Source : DEPP, enquête n° 62 (La validation des acquis de l'expérience pour la délivrance de diplômes professionnels et technologiques).

niveau de diplôme visé. Il est généralement effectué par des équipes de deux personnes composées le plus souvent d'un enseignant ou formateur et d'un professionnel. Peuvent aussi intervenir des conseillers en orientation professionnelle et des inspecteurs. Ce service est presque toujours payant. Il existe toutefois des tarifs réduits pour les demandeurs d'emploi ou les personnes à faible revenu dans certaines académies. L'accompagnement est même gratuit pour tous les candidats dans les académies de La Réunion et de la Guadeloupe. Les autres académies le facturent le plus souvent selon le service rendu, en proportion du nombre d'heures d'accompagnement ainsi que du public considéré avec des niveaux de prix très variés. D'autres acteurs que le DAVA peuvent proposer ce service, en particulier des organismes de formation continue publics ou privés. Le tarif appliqué aux entreprises est souvent plus élevé que celui demandé aux candidats individuels et fait l'objet d'une convention dans la plupart des cas. 52 % des candidats à la validation ayant bénéficié d'un accompagnement visent l'obtention d'un diplôme de niveau III (niveau BTS), 27 % d'un diplôme de niveau IV (niveau baccalauréat). Seuls 21 % cherchent à obtenir un diplôme de niveau V (niveau CAP-BEP).

En 2005, le nombre de candidats dont les dossiers ont été examinés a augmenté de 11,7 %

Avec 21 379 candidats¹ en 2005, le nombre de dossiers examinés connaît un accroissement de 12 % par rapport à 2004, année qui déjà avait vu ce nombre s'accroître de 30 % (+ 90 % en 2003, année de la généralisation de la VAE) (tableau 2).

Tableau 2 – Nombre total de dossiers examinés par un jury

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Candidats	4 609	5 377	7 549	14 374	19 136	21 379
Variation annuelle (en %)		16,7	40,4	90,4	33,1	11,7

Source : DEPP, enquête n° 62.

16,7 % des dossiers examinés en 2005 avaient été déposés les années précédentes. Mais, au cours de la même année 2005, 20 % des dossiers déposés n'ont pas pu être examinés dans l'année.

Six candidats sur dix sont des femmes

61 % des candidats dont les dossiers ont été examinés en 2005 sont des femmes. Trois sur quatre sont des actifs ayant un emploi et 22 % des demandeurs d'emploi qui sont surreprésentés. Les deux tiers des candidats ont entre 30 à 45 ans. La part des plus de 45 ans est également importante, près d'un candidat sur cinq (tableau 3).

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la validation des acquis

Dans deux cas sur cinq, les candidats à un diplôme de l'Éducation nationale par validation des acquis de l'expérience dont le dossier a été examiné par un jury recherchent un BTS, c'est-à-dire un diplôme

d'enseignement supérieur de niveau III, mais la part du BTS diminue dans le total. Toutefois, ceux postulant pour un diplôme de niveau V (CAP-BEP) sont toujours plus nombreux et, surtout, leur part augmente. L'augmentation constatée pour les « autres diplômes » de l'Éducation nationale est due essentiellement aux demandes de validation du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) qui est aussi un diplôme de niveau III. Au total, un diplôme sur deux est donc de niveau III (tableau 4).

Dans huit cas sur dix, les dossiers examinés correspondaient à des formations relevant du tertiaire.

Plus de la moitié des candidats a obtenu un diplôme complet

Sur les 21 379 dossiers examinés par un jury en 2005, 59 % d'entre eux ont obtenu un diplôme complet et 12 % n'ont rien obtenu (voir le graphique p. 4).

En moyenne, plus le niveau du diplôme est élevé, plus il est difficile de l'obtenir en entier.

1. Individus dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury.

Tableau 3 – Répartition des dossiers examinés selon les caractéristiques des candidats (en %)

		2002	2003	2004	2005
Sexe	Hommes	39,6	40,4	41,2	39,1
	Femmes	60,4	59,6	58,8	60,9
Statut par rapport à l'emploi	Actifs ayant un emploi	77,8	74,9	73,6	74,1
	Demandeurs d'emploi	21,0	22,7	25,0	22,2
	Inactifs	1,2	2,4	1,4	3,6
Âge	Moins de 27 ans	3,4	4,2	3,8	4,1
	De 27 ans à moins de 30 ans	10,8	9,9	10,1	10,3
	De 30 à 45 ans	67,7	67,3	67,9	66,0
	Plus de 45 ans	18,1	18,6	18,2	19,6

Source : DEPP, enquête n° 62.

Tableau 4 – Répartition des dossiers examinés par un jury selon le diplôme postulé (en %)

	CAP	BEP	BP	Bac pro	Autres diplômes EN*	BTS	Total
1995	19,0	2,0	15,0	15,0	2,0	47,0	100,0
1996	17,0	4,0	15,0	14,0	2,0	48,0	100,0
1997	21,6	3,1	13,6	15,2	2,0	44,5	100,0
1998	22,7	2,4	14,3	14,0	1,9	44,7	100,0
1999	24,7	2,2	14,2	12,7	1,3	44,9	100,0
2000	21,1	2,7	12,2	16,3	2,0	45,7	100,0
2001	20,4	3,2	10,3	16,4	1,8	47,9	100,0
2002	15,6	3,2	9,3	17,6	2,6	51,8	100,0
2003	16,3	3,0	9,2	20,4	3,0	48,1	100,0
2004	16,7	3,4	8,9	22,8	5,2	43,0	100,0
2005	18,9	3,1	7,8	20,6	10,0	39,6	100,0

Source : DEPP, enquête n° 62.

* Mentions complémentaires ou BMA.

54 % des candidats à un BTS dont le dossier a été examiné par un jury obtiennent le diplôme complet. Le taux de réussite est plus important parmi les candidats à un baccalauréat professionnel ou à un baccalauréat technologique et surtout parmi les candidats à un

CAP ou un BEP, dont 70 % environ ont obtenu un diplôme complet (tableau 5).

Parmi les 700 diplômes à finalité professionnelle délivrés par les services de l'enseignement secondaire de l'Éducation nationale ouverts à une validation des acquis de

l'expérience, 482 ont fait l'objet d'une demande d'obtention. Le diplôme qui est le plus demandé pour la VAE est le certificat d'aptitude professionnel petite enfance qui permet à un nombre très important de non-diplômés de se voir reconnaître la qualification acquise dans l'exercice de leur métier. Il regroupe 11 % des candidats à la VAE pour lesquels le diplôme demandé est connu. Il est suivi du brevet de technicien supérieur d'assistant de direction (10,2 % des demandes). Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (commun à l'Éducation nationale et aux Affaires sociales) vient ensuite et fait une entrée remarquée dans la liste des diplômes les plus recherchés. Il représente 5,8 % des dossiers examinés pour sa première année de validation. Mais la proportion de diplômes complets obtenus se situe en dessous de la moyenne, soit 40,5 % de diplômés, contre une moyenne de 54,2 % pour les BTS. Au total dix diplômes regroupent à eux seuls plus de la moitié des demandes : quatre BTS, deux baccalauréats professionnels, deux brevets

Tableau 5 – Répartition par diplôme des dossiers examinés par un jury en 2005

Diplôme	Candidats	Part des candidats ayant obtenu un diplôme complet (%)	Part des candidats ayant obtenu une partie du diplôme (%)	Part des candidats n'ayant rien obtenu (%)	Total
BTS	8 139	54,2	30,3	15,5	100,0
DIV-3	2 043	39,6	39,4	21,0	100,0
DMA	9	44,5	33,3	22,2	100,0
DSAA	4	75,0	25,0	0,0	100,0
DNTS	2	50,0	50,0	0,0	100,0
DTS	1	0,0	0,0	100,0	100,0
DIP3	22	36,4	40,9	22,7	100,0
Bac pro	4 237	60,7	32,0	7,3	100,0
BP	1 603	41,6	48,5	9,9	100,0
Bac techno	90	61,1	24,5	14,4	100,0
MC4	16	62,5	18,8	18,7	100,0
BT	10	60,0	40,0	0,0	100,0
BMA	7	28,6	57,1	14,3	100,0
DIP4	2	0,0	100,0	0,0	100,0
CAP	3 929	71,5	19,8	8,7	100,0
BEP	645	69,0	20,6	10,4	100,0
MC5	347	74,3	20,5	5,2	100,0
Total *	21 106	57,2	30,5	12,3	100,0

Source : DEPP, enquête n° 62.

* La répartition par diplôme n'est connue que pour 21 106 dossiers examinés.

Tableau 6 – Les diplômes les plus demandés en VAE en 2005

Diplômes	Intitulés des 34 diplômes les plus demandés en VAE	Candidats	Candidats ayant obtenu un diplôme complet	Candidats ayant obtenu une partie du diplôme	Candidats n'ayant rien obtenu	Part des candidats par diplôme (%)
CAP	Petite enfance	2 236	1 530	506	200	11,0
BTS	Assistant de direction	2 070	1 054	587	429	10,2
DIV-3	Éducateur spécialisé (dipl. État)	1 184	480	484	220	5,8
Bac pro	Métiers de la sécurité option police nationale	1 113	592	487	34	5,5
Bac pro	Secrétariat	962	578	310	74	4,8
BTS	Comptabilité et gestion des organisations	831	505	225	101	4,1
BTS	Assistant de gestion PME PMI	679	369	190	120	3,4
BP	Coiffure option styliste visagiste	615	237	335	43	3,0
BP	Coiffure option coloriste permanentiste	504	192	242	70	2,5
BTS	Action commerciale	388	249	88	51	1,9
Bac pro	Commerce	384	267	82	35	1,9
Bac pro	Comptabilité	343	221	103	19	1,7
BTS	Management unités commerciales	313	204	73	36	1,5
BTS	Opticien lunetier	289	61	190	38	1,4
BTS	Force de vente	283	198	50	35	1,4
BTS	Négociation et relations clients	243	163	46	34	1,2
BEP	Carrières sanitaires et sociales	226	149	45	32	1,1
BTS	Informatique de gestion administrative de réseaux locaux d'entreprise	223	123	78	22	1,1
Bac pro	Restauration	190	95	65	30	0,9
MC5	Sécurité civile et d'entreprise (MC5)	183	127	53	3	0,9
Bac pro	Service accueil assistance conseil	178	125	36	17	0,9
CAP	Agent vérificateur appareils extincteurs	162	85	24	53	0,8
BTS	Maintenance industrielle	159	80	65	14	0,8
BTS	Hôtellerie restauration opt. B : art culinaire, art de la table et du service	158	75	53	30	0,8
Bac pro	Logistique	153	87	45	21	0,8
BTS	Assurance	118	62	34	22	0,6
BTS	Ventes productions touristiques	118	76	28	14	0,6
CAP	Cuisine	115	92	20	3	0,6
BTS	Analyses biologiques	113	63	23	27	0,6
BTS	Hôtellerie restauration option A : mercatique et gestion hôtelière	109	52	39	18	0,5
BTS	Économie sociale et familiale	108	35	43	30	0,5
MC5	Aide à domicile (MC5)	101	79	10	12	0,5
BTS	Électrotechnique	98	61	19	18	0,5
CAP	Agent polyvalent de restauration	96	72	19	5	0,5
Total des 482 diplômes repérés demandés en VAE		20 248	11 736	6 115	2 397	100,0

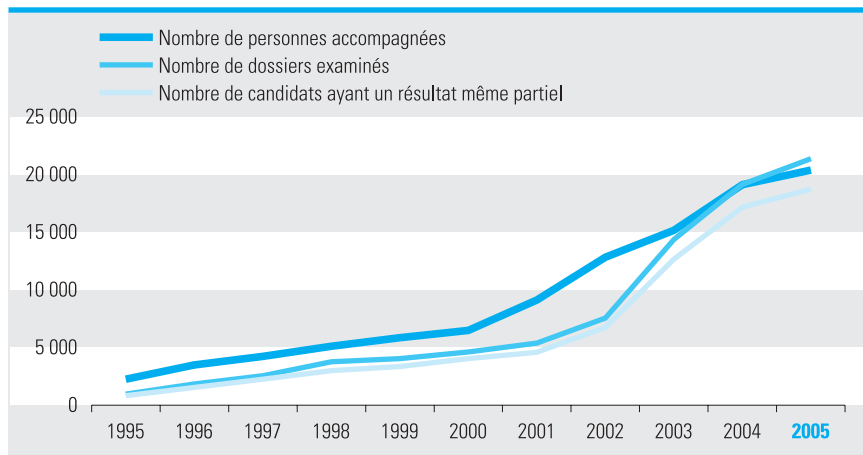
Source : DEPP, enquête n° 62.

* La répartition par diplômes et spécialités n'est connue que pour 20 248. dossiers examinés.

professionnels, un CAP et un diplôme de niveau III. Les BTS demandés ont une orientation plutôt tournée vers l'assistance de gestion ou le commerce, les BP sont essentiellement des BP du domaine de la coiffure

(nécessaires à l'ouverture d'un salon), le baccalauréat professionnel dominant est celui des métiers de la sécurité, option police nationale, suivi du baccalauréat professionnel de secrétariat (tableau 6).

Candidats à la validation des acquis et personnes ayant bénéficié d'un accompagnement de la part de l'Éducation nationale



Source : DEPP, enquête n° 62.

Tableau 7 – Les résultats de la VAE par académie en 2005

Académie	Nombre de dossiers examinés en 2005			Total
	Candidats ayant obtenu un diplôme	Candidats n'ayant obtenu qu'une partie d'un diplôme	Candidats n'ayant obtenu aucun diplôme	
Créteil	1 407	535	299	2 241
Lille	1 437	436	262	2 135
Aix-Marseille	1 058	537	229	1 824
Versailles	839	366	206	1 411
Rennes	879	391	56	1 326
Nice	684	395	116	1 195
Rouen	537	269	199	1 005
Paris	547	261	119	927
Bordeaux	447	303	113	863
Toulouse	514	253	82	849
Grenoble	463	257	51	771
Nancy-Metz	414	210	67	691
Orléans-Tours	353	146	59	558
Lyon	324	153	78	555
La Réunion	303	157	91	551
Martinique	189	225	118	532
Strasbourg	360	97	53	510
Reims	257	152	59	468
Montpellier	229	127	57	413
Amiens	274	68	57	399
Poitiers	214	98	55	367
Clermont-Ferrand	188	114	29	331
Caen	142	116	37	295
Nantes	173	75	10	258
Limoges	144	85	29	258
Dijon	110	52	20	182
Besançon	91	74	11	176
Guadeloupe	46	75	5	126
Guyane	21	19	72	112
Corse	24	20	6	50
Total	12 668	6 066	2 645	21 379
% du total général	59,3 %	28,4 %	12,4 %	100,0 %

Source : DEPP, enquête n° 62.

Les académies sont classées par ordre décroissant du nombre de candidats.

Les résultats de l'académie de Guyane sont sans doute sous estimés car les résultats de certaines validations assurées par d'autres académies n'ont pas été connues.

Fortes disparités entre les académies

Sept académies ont examiné plus de mille dossiers (Créteil, Lille, Aix-Marseille, Versailles, Rennes, Nice et Rouen) et cinq en ont examiné moins de 200. La part des candidats ayant obtenu un diplôme complet est de 70 % dans l'académie de Strasbourg, soit 11 points de plus que la moyenne nationale.

François Ancel, DEPP A1

La validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience (VAE) inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation se substitue à la validation des acquis professionnels (VAP). Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation.

Sont exclus du champ d'application les diplômes nationaux délivrés au nom de l'État par les établissements publics d'enseignement supérieur.

La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le champ du diplôme pour lequel la demande est déposée.

Tous les acquis issus de l'expérience du candidat doivent être pris en compte au titre de la validation, qu'ils relèvent du domaine professionnel ou des domaines généraux du diplôme. Quel que soit son statut (scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle continue), une personne en formation ne peut postuler à la validation des acquis de l'expérience en substitution des modalités réglementaires prévues pour sanctionner cette formation.

La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée notamment par les articles L. 900-1, L. 900-2 et L. 900-4-2 du Code du travail.

Source

Enquête n° 62 de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ayant pour objet la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance de diplômes professionnels et technologiques – année civile 2005.